

Conditions Générales de Vente et Annulation

Conformément à au code civil français dans son chapitre « De la nature et de la forme de vente » - articles 1582 et suivants, la vente est une « convention par laquelle s'oblige à livrer une chose, et l'autre à la payer ».

1 - Réservation – Arrhes du client
Les arrhes représentent 30 % de votre séjour, payées sous formes de CB, Chèque, Virement Bancaire et constituent une garantie en cas de no-show, non présentation pour réalisation du contrat.

L'énoncé de votre garantie bancaire confirme votre accord pour le prélèvement des arrhes ou des sommes dues en cas d'annulation sans arrhes, comme stipulé à l'article 3-2 L'établissement se réserve le droit de refuser votre réservation dans le cas où les organismes officiels accrédités ne valideraient pas votre numéro de Carte Bancaire.

La réservation sera effective dès la réception de vos arrhes selon les disponibilités de l'hôtelier.

La réservation est considérée comme ferme et définitive à compter de la communication de votre numéro de réservation figurant sur le document de confirmation : - communiqué en ligne lors de la réservation - confirmé par Email à l'adresse que vous avez indiquée dans le formulaire de réservation. Cette réservation est garantie par votre numéro de carte bancaire.

2 - Règlement interne de l'établissement -
D'une manière générale, l'arrivée à l'établissement doit se faire avant 18 heures (heure locale du pays de l'établissement).

Il est rappelé au client que, tous les établissements ne disposant pas d'un service de nuit, il vous appartient de prendre toutes dispositions vis à vis de l'établissement concernant les conditions et heure d'arrivée.

3 - Conditions d'annulation

Si des arrhes ont été demandées par l'hôtelier :

- L'annulation annoncée 8 jours avant la date d'arrivée donne droit à la **restitution intégrale** des arrhes. Le remboursement des arrhes se fera uniquement par chèque ou par virement bancaire.

- En cas d'annulation en deçà de ce délai, la **totalité** des arrhes seront conservées.

- En cas d'écourtement de votre séjour ou de départ anticipé, une nuitée ou une journée vous sera facturée.

Si aucune arrhe n'a été demandée :

Une réservation peut être annulée jusqu'à 3 jours avant la date d'arrivée à 18 heures.

Un délai d'annulation inférieur à 3 jours ou une réservation non annulée, pour laquelle le client ne se serait pas présenté – no show -, donnerait lieu à la facturation d'une nuitée au tarif indiqué sur la réservation.

Concernant un séjour en demi-pension, le nombre de repas (dîners ou déjeuners) doit correspondre au nombre de jours réservés. Si certains repas n'ont pas été consommés, aucune remise tarifaire ne sera proposée.

La Direction.